

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2025 – 16

Date validation officielle : 04/12/2025	Objet : Évaluation du plan d'action quinquennal 2020-2024 et plan stratégique décennal (PSD) des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté	Vote : unanimité
---	--	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 04 décembre 2025 a examiné, au titre des articles L.414-11, D414-30 et D414-31 du Code de l'Environnement, l'évaluation du plan d'action quinquennal 2020-2024 et le plan stratégique d'actions décennal (PSD) conjoint des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation conjointe de Romain Gamelon (CEN B) et Christophe Aubert (CEN FC).

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL et la Région Bourgogne-Franche-Comté, le CSRPN :

Considérant :

- que, depuis 2016, les deux Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont travaillé activement à la réorganisation et au rapprochement de leurs structures et de leurs projets ;
- la prise en compte de l'avis CSRPN n°2020-07 du 25 juin 2020 ;
- que le Conseil scientifique commun des deux CEN a délibéré favorablement le 5 décembre 2025 sur ce PSD.

Souligne :


- l'intérêt du Conseil scientifique commun qui facilite l'harmonisation des stratégies d'échantillonnage et des protocoles d'inventaires ainsi que l'analyse et la synthèse des résultats ;
- la prise en compte de l'enjeu forestier.

Demande :

- la mise en place d'indicateurs factuels écologiques et fonctionnels ;
- la sollicitation des organismes de recherche, le plus en amont possible des projets.

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation du plan d'action quinquennal 2020-2024 et le plan stratégique décennal (PSD) des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU